

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES  
Séance plénière du 19 décembre 2024 à 10h00  
« Le suivi statistique du système de retraite »

<b>Document n° 8</b>
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

**Répertoire de gestion des carrières unique : enjeux, avancement et  
décisionnel**

*Direction de la Sécurité sociale*





**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction  
de la sécurité sociale

# **RÉPERTOIRE DE GESTION DES CARRIÈRES UNIQUE (RGCU)**

## **ENJEUX, AVANCEMENT ET DÉCISIONNEL**

# Sommaire

---

1. Les origines
2. **Le RGCU stocke les données de carrière de tous les régimes, avec des services associés.**
3. **Avancement du RGCU**
4. **Décisionnel**

---

# Origines et principes structurants du RGCU

# Les origines : la création d'une « base carrière » unique par la loi

---

- **Instauré par la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010**, le répertoire de gestion des carrières unique (RGCU) doit permettre de remédier aux insuffisances (transmission tardive par les autres régimes de trimestres acquis, utilisation des fiches de liaison, etc) du système national de gestion des carrières (SNGC), à la fois base de carrières de la Cnav et support des échanges entre régimes de base pour calculer les durées d'assurance tous régimes.
- La loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 ayant étendu aux régimes complémentaires l'obligation de rattachement au RGCU, celui-ci a vocation à se substituer aux bases de carrières de plus de 30 régimes obligatoires de retraite, pour constituer **une base de données unique et centralisée des carrières de tous les assurés.**

# Les origines : les objectifs stratégiques

---

- Les enjeux et objectifs du RGCU s'organisent autour de trois axes majeurs :
  - **accroître la performance de la gestion de la carrière**, avec notamment l'amélioration de la complétude et de la cohérence des données relatives aux carrières au fil de l'eau, la réduction des échanges entre régimes et avec l'assuré, la réduction des délais de reconstitution des carrières et la maîtrise des risques liés à l'alimentation des données de carrière,
  - **renforcer l'efficacité du processus de liquidation de la retraite**, grâce à des carrières plus fiables, des informations partagées entre régimes, et une réduction de la durée du cycle de liquidation,
  - poursuivre **l'amélioration de l'information et du service à l'assuré**, en garantissant une simplification du dialogue avec l'assuré et de ses démarches, et en contribuant au développement d'offres de service innovantes (compte unique, relevé de carrière et estimation de la pension de retraite ).
- La mise en œuvre du RGCU répond également à des objectifs complémentaires, comme le **renforcement du pilotage** de l'activité retraite grâce à la mise à disposition d'éléments permettant de meilleures prévisions et une **meilleure capacité d'analyse des carrières**, et la possibilité, pour les pouvoirs publics, d'un pilotage plus fin des réformes des retraites.
- Le RGCU s'inscrit enfin dans une logique de mutualisation et de **rationalisation des systèmes d'information**.
- *Les finalités du RGCU sont détaillées dans l'art. R. 161-69-8 du code de la sécurité sociale (cf. annexe)*

# Le RGCU stocke les données de carrière de tous les régimes, avec des services associés.

---

## •Des données communes

- Le RGCU sera le référentiel unique et commun des carrières des assurés de l'ensemble des régimes de retraite obligatoires.
- Il contiendra également d'autres informations relatives aux droits à retraite des assurés.
- Mais **il ne calculera pas de montants de retraite.**

## Des données détaillées

- Le RGCU contient des **données brutes.**
- La reprise du stock des régimes pourra néanmoins comporter **des données calculées à partir des données de base de la carrière : points et/ou durées d'assurance.**
- Les régimes de base et complémentaires pourront réaliser le calcul des points acquis dans leur propre SI.

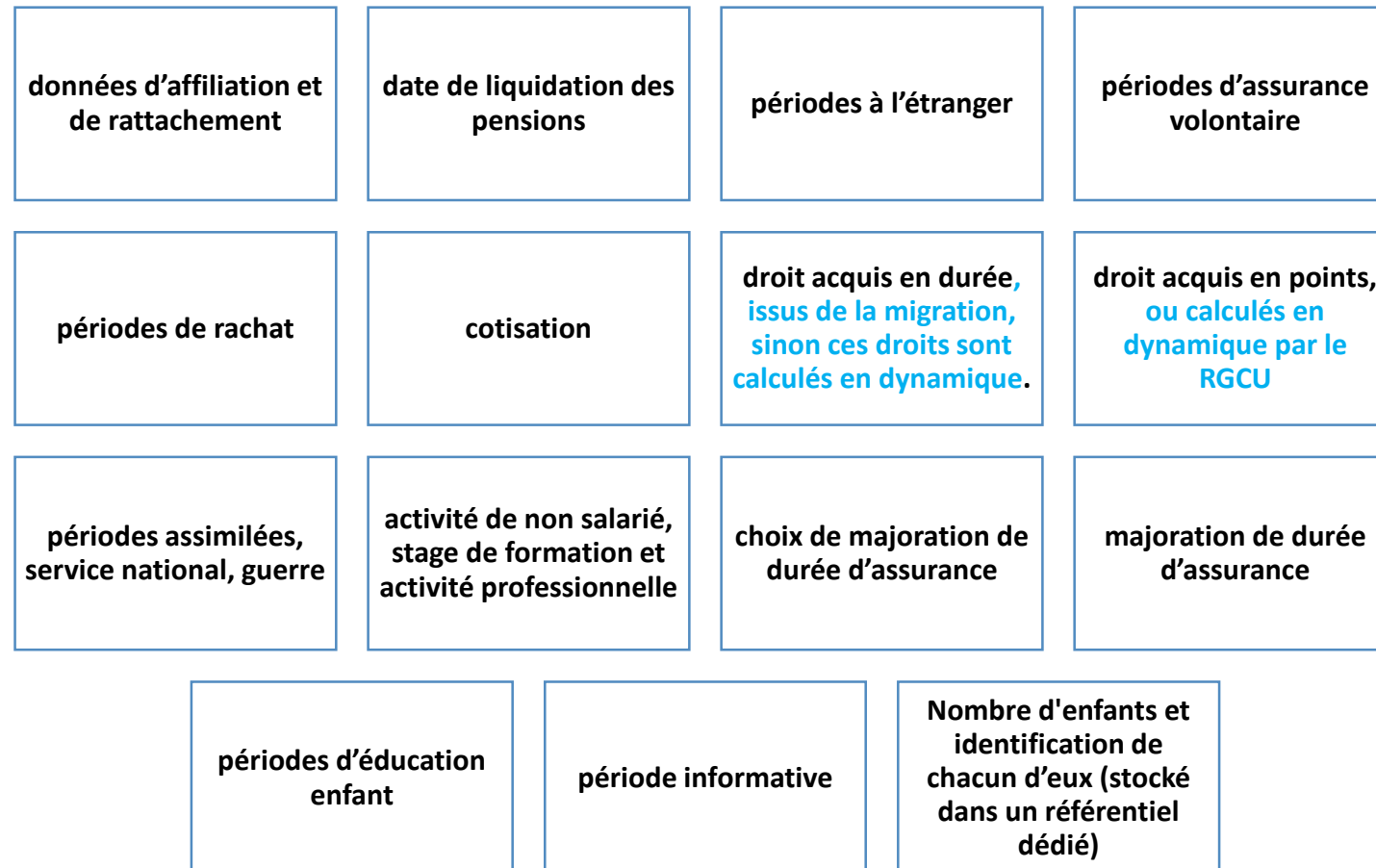
## Des données plus fiables

- Différents types de **contrôles automatisés** sont intégrés (ex : chevauchement des périodes ou doublon sur les périodes). Quand les résultats sont négatifs, ils sont notifiés aux régimes qui peuvent apporter les rectifications nécessaires
- L'intégration au RGCU des **corrections DSN apportées par les employeurs** permet de bénéficier d'une fiabilisation « à la source ».



# Le RGCU stocke les données de carrière de tous les régimes, avec des services associés.

- Le cœur RGCU stocke les éléments de carrière au sein d'un référentiel national, partagé par l'ensemble des régimes :

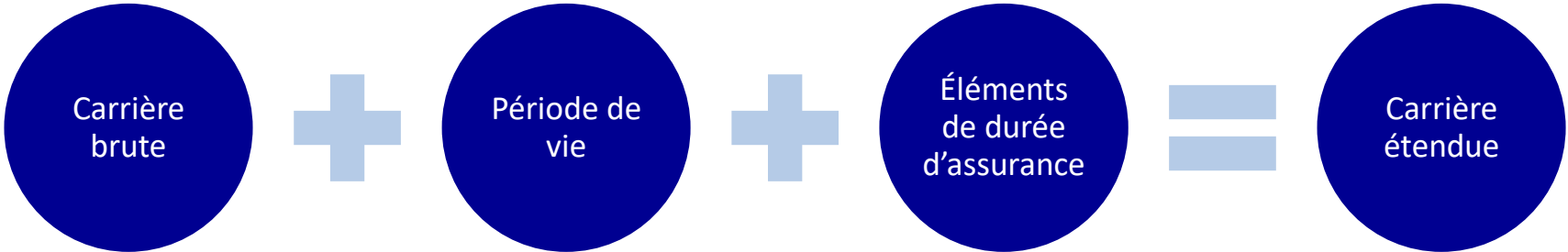


## Le RGPU stocke les données de carrière de tous les régimes, avec des services associés.

---

- **Des processus sécurisés et des flux d'échanges normalisés** : La traçabilité des données permet de s'assurer de leur intégrité en identifiant la source de chaque action réalisée. Les échanges s'appuient sur le Dispositif Général d'Echanges (DGE).
- **Des calculs dynamiques** : le RGPU calcule des durées d'assurance,
  - par trimestre et par année,
  - par régime (Moteur de valorisation des carrières (MVC) « régime ») et totaux sur l'inter-régime (module chapeau)
  - Ainsi que le salaire annuel moyen (SAM).
- **Des évolutions du droit facilitées** par cette valorisation dynamique : les droits ne sont pas stockés suite à un calcul, aussi tout changement réglementaire dans le calcul des droits peut s'appliquer immédiatement lors de l'implémentation centralisée de la nouvelle règle.
  - **Une limite liée à la transition** : pour les régimes basculés de façon intermédiaire (dite « vision 2 »), tant que la bascule n'est pas finalisée (« vision 3 »), cette valorisation est à leur niveau et les modifications sont réparties sur ces régimes.

# Le RGCU comporte les éléments liés à la carrière étendue



Ensemble d'éléments de carrière (période salariée, de chômage, de maladie, de maternité...).

Période de la vie personnelle de l'assuré pouvant avoir un impact ou non sur le calcul des durées d'assurance ou des points.

Evènements de la vie personnelle ou professionnelle de l'assuré ayant un impact sur le calcul des durées d'assurance ou des points (contrat d'apprentissage).

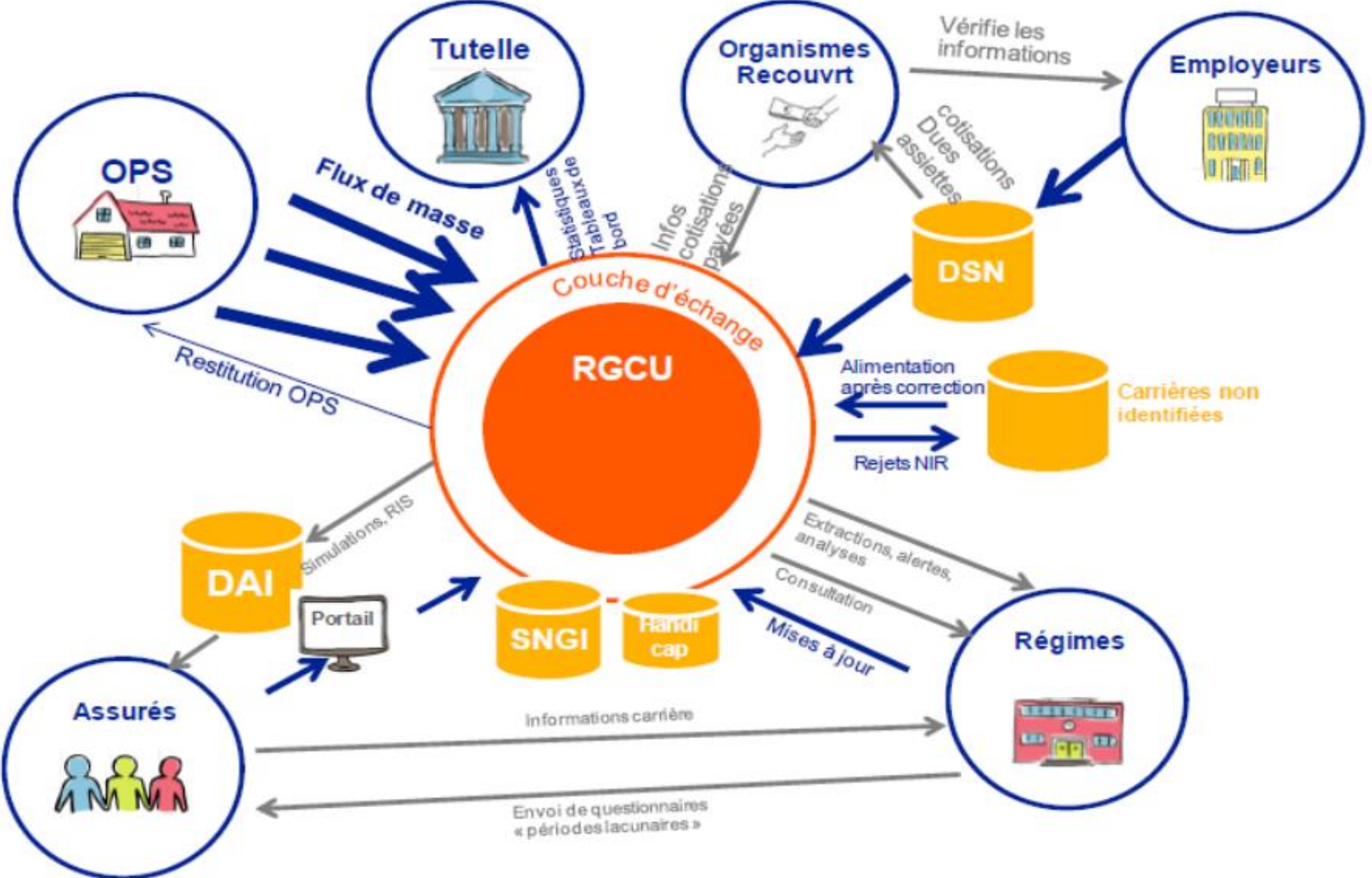
Porte les informations ayant un impact sur le calcul des durées d'assurance et le calcul des points.



Informations provenant d'autres bases (LIFA, handicap..)

Utilisée par les régimes pour la liquidation

# Schéma général des flux entrant et sortant du RGCU



# Avancement

# L'avancement en synthèse

---

- Une opération de migration constitue un travail complexe pour les régimes et pour les opérateurs (CNAV et AGIRC-ARRCO). Elle prend en moyenne 2 ans.
- Les régimes les plus importants en nombre d'affiliés ont déjà été migrés, même si ce n'est pas le seul critère pour établir le calendrier de migration (complexité, contraintes propres aux régimes, capacité à faire, etc.)
- L'objectif est d'achever toutes les migrations d'ici mi-2028
- Le décommissionnement des bases carrières des régimes devra également être conduit progressivement pour finaliser le chantier.

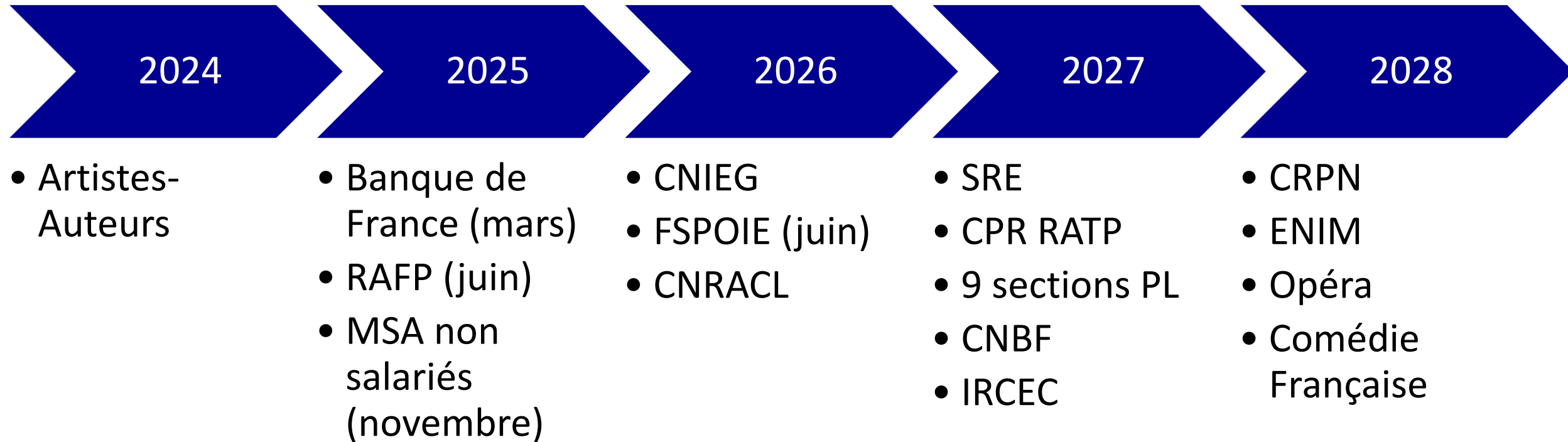
# Avancement du RGCU – ce qui est fait

- **9 régimes migrés** représentant 80 millions d'assurés et 8 milliards d'éléments de carrière
- Actuellement le RGCU traite en moyenne chaque mois 18 M de NIR et 100 M d'éléments de carrière



# Avancement du RGCU – le reste à faire

- De nombreux régimes restant à migrer jusqu'à mi-2028



- **En parallèle, finaliser les bascules pour entrer en régime de croisière :**

- La bascule d'un régime dans le RGCU comporte la migration de ses données carrière au RGCU et l'accrochage de son SI liquidation au RGCU.
- La bascule au RGCU est finalisée quand la base carrière du régime est décommissionnée



---

# Décisionnel

Données du RGCU

Architecture du RGCU avec le décisionnel

Mise à disposition des informations

# Le décisionnel en synthèse

---

- Le décisionnel RGCU est en cours de construction
- Il est ouvert aux services statistiques de la CNAV
- L'architecture est conçue pour limiter le stockage d'éléments calculés
- Quelques tableaux de bord sont proposés aux régimes basculés dans le RGCU
- D'autres tableaux de bords ainsi que des extractions et requêtes sont en cours de développement
- L'ouverture du décisionnel RGCU à d'autres services statistiques (hors sphère sociale) est en cours d'étude

# Les données

- Le RGCU contient l'ensemble des éléments de carrières détaillés pour les régimes migrés, les trimestres pour les régimes de base non migrés et **aucune information pour les régimes complémentaires non migrés.**
- Les éléments valorisés correspondant aux calculs de durée d'assurance sont calculés par le RGCU mais ces données ne sont pas stockées dans le RGCU (calculs dynamiques)
- L'écosystème du RGCU comporte également des bases connexes :
  - les données de carrière des assurés non identifiés (F1)
  - le référentiel des employeurs (F6)
  - l'ensemble des affiliations et des informations sur la qualité de retraité (F11)

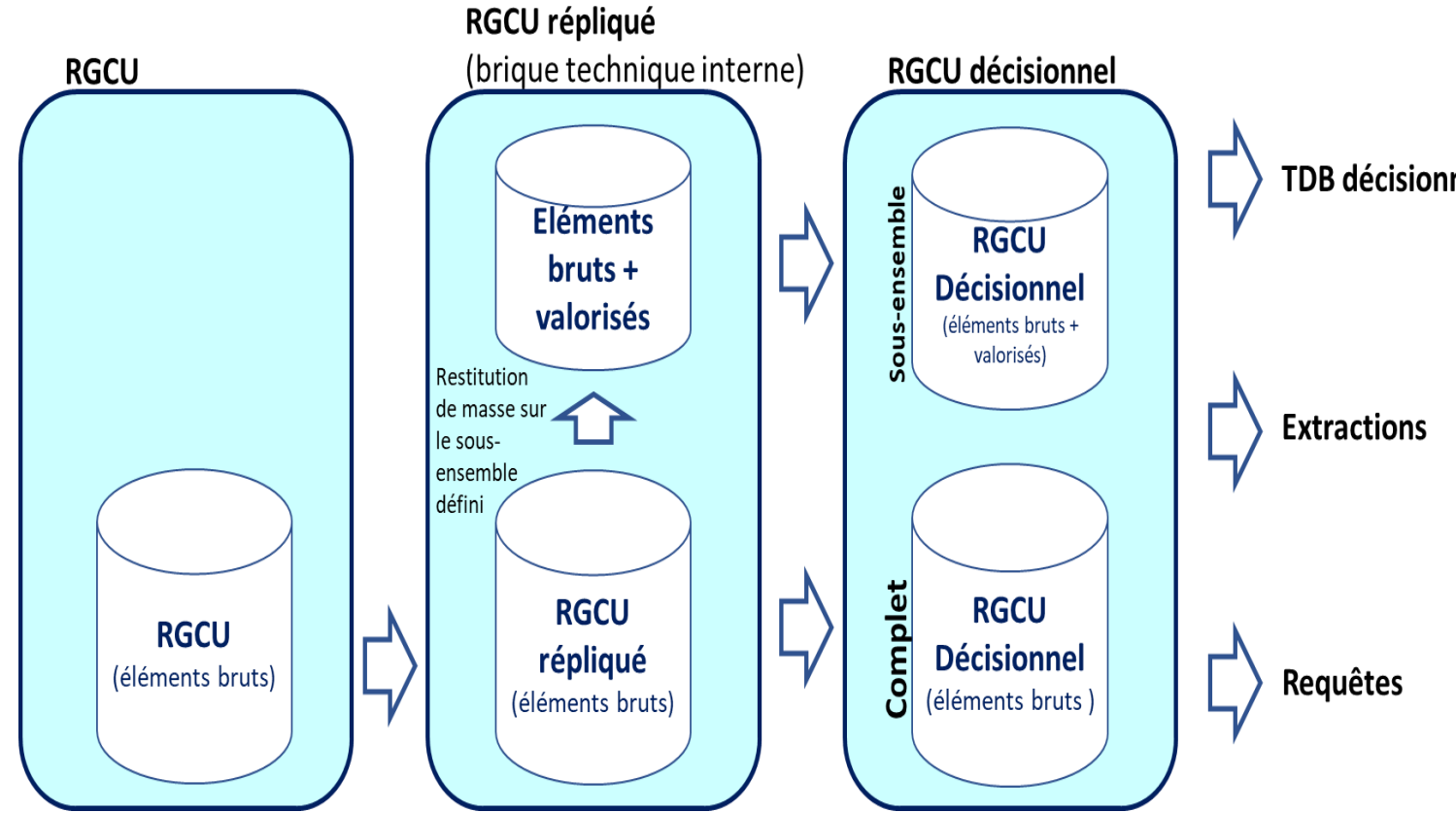
Régimes	Contenu
Régime Général	Périodes d'activité détaillées et revenus (périodes travaillées, chômage, maladie, ...)
Régimes LURA (MSA-SA/CNAV-TI)	
Autres régimes de base migrés (CRPCEN, CAVIMAC, CIPAV, Régime des mines, CPRP SNCF)	
Régimes complémentaires migrés (AGIRC-ARRCO, IRCANTEC)	Trimestres
Régimes de base non migrés	
Régimes complémentaires non migrés	Aucune donnée

# L'architecture du décisionnel

L'architecture globale du RGCU est composée de

:

- la base de production RGCU,
- du RGCU répliqué qui permet le calcul et le stockage des données issues de la valorisation sur un sous-ensemble afin d'alimenter le RGCU décisionnel avec ces valeurs
- Du RGCU décisionnel à partir duquel sont délivrés les différents services :
  - Production des tableaux de bord
  - Extractions de l'ensemble des informations du RGCU pour une liste de NIRs demandés
  - Requêtes prédéfinies ou à la demande
- Les données contenues dans le RGCU décisionnel sont :
  - L'ensemble des éléments de carrière bruts du RGCU
  - Un sous-ensemble des carrières valorisées du RGCU (correspondant aux demandes d'extraction des régimes)
  - Les données de F11
  - Les données de F1 seront intégrées au T1 2025



# Avancement des services déployés sur le RGCU décisionnel – Tableaux de bord



Nom des Tableaux De Bord	Destination première	Etat	Date prévisionnelle
<b>Cœur :</b>			
Suivi du nb. éléments de carrière (T04S) → issu du CDC avec évolutions et création d'une synthèse	Tous	Diffusé	
Suivi des indicateurs clés du RGCU	Tous	En cours de conception	T1 2025
Suivi des anomalies sur le stock RGCU	Tous	En cours de conception	T4 2024
Suivi des déclenchements des contrôles non bloquants (CNB) avec utilisation des Tdb	Tous	En cours de conception	T4 2024
<b>F11 :</b>			
Suivi de l'alimentation et la qualité des informations « qualité retraité F11 » (T17S) → issu du CDC et création d'une synthèse	Interne CNAV	Diffusé	
Suivi de l'alimentation des assurés avec les informations « qualité retraité », « cumul emploi retraite » et « régimes d'affiliation » (T18S) → issu du CDC et création d'une synthèse	Interne CNAV	Diffusé	
Refonte T17S et T18S	Interne CNAV	En cours de conception	S1 2025
Suivi du stock des types de liquidations par régime et par génération	Interne CNAV	En cours de conception	
Suivi du stock des affiliations et carrière	Interne CNAV	En cours de conception	
Suivi du stock des affiliations et liquidations	Interne CNAV	En cours de conception	
Suivi du stock des anomalies entre les liquidations progressives et définitives	Interne CNAV	En cours de conception	
Suivi des assurés dont le nombre de versions de liquidation active est supérieur au seuil	Interne CNAV	En cours de conception	
Suivi du stock des incohérences	Interne CNAV	En cours de conception	

# Avancement des services déployés sur le RGCU décisionnel – Extractions et requêtes



- Le service d'extractions pour les régimes sera opérationnel courant T1 2025
- Le planning de mise à disposition des requêtes prédéfinies pour les régimes est le suivant :

Nom de la requête	Élément concerné	Date prévisionnelle
Liste des carrières à risques	Carrière (Cœur)	T1 2025
Extractions des informations qualité retraité pour le régime x	F11 (qualité retraité)	T1 2025
Élément de carrière ayant fait l'objet d'une mise à jour manuelle par un régime	Carrière (Cœur)	T1 2025
Recherche de NIR par génération	Carrière (Cœur)	T1 2025
Nombre de liquidation par le régime x	F11 (qualité retraité)	T1 2025
Extraction d'individus F1 non solutionnés	F1 (Report non identifiés)	T2 2025
Liste des regroupements sur les traits d'identité qui paraissent incorrects à la suite de mélanges de comptes/fraudes (prêts de papier, même adresses car en foyer par exemple...)	F1 (Report non identifiés)	T2 2025
Extraction de liste d'individus F1 solutionnés	F1 (Report non identifiés)	T2 2025
Liste des individus solutionnés en automatique	F1 (Report non identifiés)	T2 2025
Liste des individus avec de la pénibilité	F1 (Report non identifiés)	T2 2025
Informations sur le cumul emploi retraite	Carrière + F11	T2 2025
Informations sur les retraites progressives	Carrière + F11	T2 2025

# Mise à disposition pour les services statistiques

---

- La Direction Statistiques, Prospective, Recherche (DSPR) de la CNAV accède directement au RGCU décisionnel, que ce soit pour les éléments bruts ou les sous-ensembles de données valorisées, pour ses besoins de Data Science ou pour des besoins de requêtage.
- Il est prévu de mettre à disposition des extractions complètes des données brutes pour le CASD (Centre d'Accès Sécurisé aux Données) à l'attention des chercheurs, à une date qui reste à préciser.

# Annexes



# Les finalités détaillées du RGCU telles que prévues par le décret

---

❑ Le décret n° 2018-154 du 1er mars 2018 (Art. R. 161-69-8 code de la sécurité sociale) précise ses finalités :

« 1° Pour les assurés, de les **informer sur leur situation en matière de retraite, d'estimer les montants de leurs pensions futures** et de mettre en œuvre les droits prévus à l'article L. 161-17 [droit à l'information] ;

« 2° Pour les régimes et services mentionnés à l'article L. 161-17-1-2 [régimes de base et complémentaires] :

« a) De **mettre en commun les données relatives à la carrière** de chaque assuré en vue **d'assurer la complétude et la cohérence de ces données et de simplifier les démarches des assurés** ;

« b) De **simplifier la détermination et le contrôle des droits** aux prestations d'assurance vieillesse ;

« c) De **mettre à disposition des organismes** chargés de la gestion d'un régime d'assurance vieillesse obligatoire les **données relatives à la carrière nécessaires à la liquidation ainsi que des données calculées** à partir de celles-ci ;

« d) De leur permettre de **produire des statistiques** nécessaires à l'exercice de leur mission ;

« 3° Pour les organismes mentionnés au deuxième alinéa de l'article R. 161-69-10 [France travail et les autres organismes chargés de la gestion des revenus de remplacement] autres que ceux mentionnés au 2° du présent article, de servir à l'appréciation des droits conformément au 1° de l'article L. 114-12 ;

« 4° Pour les services de l'Etat placés sous l'autorité des ministres chargés de la sécurité sociale, de l'agriculture, du budget et de la fonction publique, de contribuer au pilotage du système de retraite, en leur permettant de **réaliser des statistiques et des projections**.